

Six Belges sur dix ne se rendront à des événements qu'après avoir été vaccinés

Environ 60 % des Belges ne veulent se rendre à nouveau à des événements qu'une fois vaccinés contre le coronavirus. C'est ce qu'a montré une enquête menée par le centre d'expertise Publieke



Impact de la Haute Ecole Karel de Grote d'Anvers auprès d'un échantillon représentatif de 1.000 personnes. Parmi toutes les personnes interrogées qui ont visité des événements avant la crise du coronavirus, six sur dix ne veulent désormais le faire à nouveau qu'après avoir été vaccinées. Pour 44 % d'entre elles, il s'agit même d'une condition absolue. « C'est une augmentation remarquable par rapport à l'année dernière », analyse Jolien Vangeel, chercheur chez Publieke Impact. Une importance est également accordée à la sécurité lors des événements. Les mesures sanitaires restent ainsi une condition sine qua non pour 78 % d'entre eux. La distanciation sociale est importante pour 65 % des sondés et six répondants sur dix préfèrent se rendre à des événements où le port du masque buccal est obligatoire. BELGA

La Région bruxelloise augmente son stock de vaccins par précaution

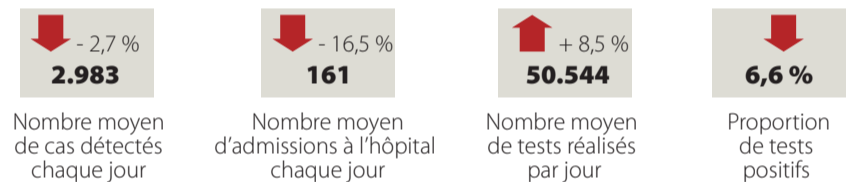
Une légère diminution du nombre de vaccins administrés dans la Région de Bruxelles-Capitale est prévue au cours des deux prochaines semaines, en raison du flou entourant la livraison du sérum contre le covid de la firme AstraZeneca, a indiqué lundi la coordinatrice de l'équipe de l'Inspection de l'hygiène de la Commission communautaire commune, Inge Neven, lors d'une conférence de presse de la Cocom. « Nous avons augmenté notre stock de vaccins afin de pouvoir assurer l'injection des deuxièmes doses dans les semaines à venir, » a-t-elle précisé.

« Le fait que l'Union européenne n'ait pas renouvelé le contrat d'AstraZeneca ne signifie pas que les livraisons vont s'arrêter à ce stade. Celles qui étaient prévues vont être effectuées et les secondes doses seront fournies », a assuré Mme Neven. Depuis le début de la campagne de vaccination, la firme suédo-britannique a été dans l'incapacité de résoudre ses problèmes d'approvisionnement. La société Pfizer a, quant à elle, promis une livraison supplémentaire, mais il reste à voir si celle-ci aura effectivement lieu.

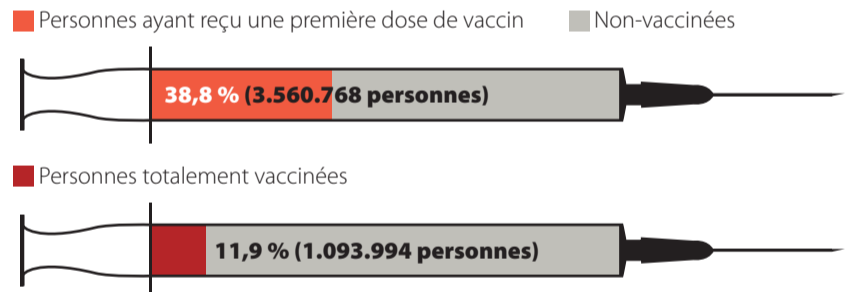
La Région possède environ 100.000 vaccins de stock, soit une réserve pour 10 jours, selon Mme Neven. « Nous ne sommes pas sûrs à 100 % des livraisons d'AstraZeneca et de Pfizer. Nous avons donc légèrement augmenté notre stock afin d'assurer l'administration des secondes doses dans les semaines à venir », a-t-elle expliqué. La semaine dernière, un nouveau record a été atteint avec 63.411 vaccins administrés. BELGA

Les chiffres du covid en Belgique

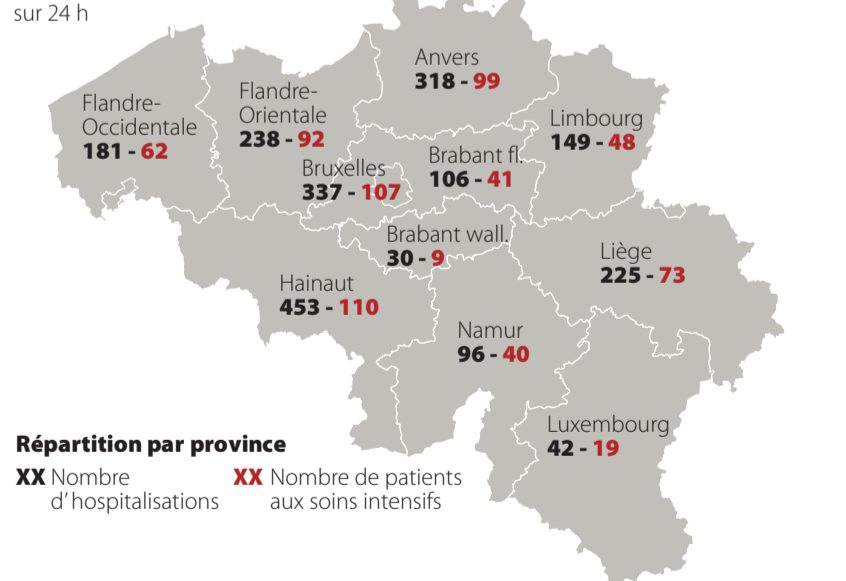
Données au 10/05 - Evolution sur une semaine



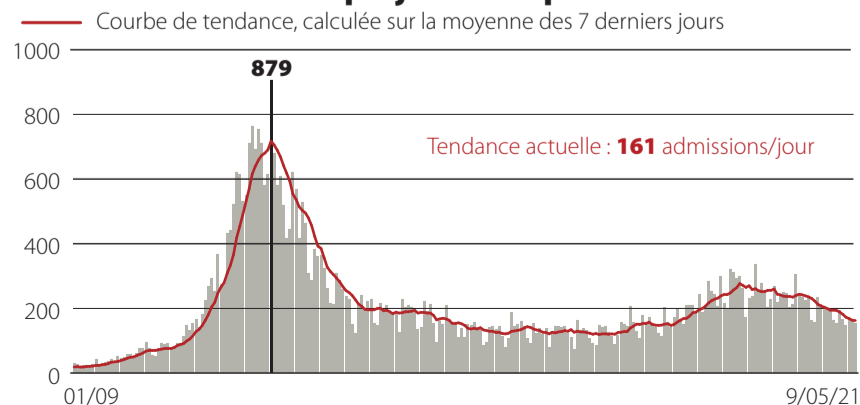
Avancement de la vaccination chez les + de 18 ans



Occupation des hôpitaux



Admissions covid chaque jour à l'hôpital



JUDICIAIRE

Le tueur en série M... est parti avec tous ses...

Condamné à deux reprises à la prison à perpétuité pour l'enlèvement et le meurtre de huit femmes et adolescentes, l'« ogre des Ardennes » était plongé dans le coma depuis samedi. Il laisse derrière lui plusieurs familles de victimes sans réponses à leurs questions.



Parcours macabre d'un tueur en série

4 avril 1942

Naissance à Sedan (Ardennes)

1967

Condamné à 8 mois de prison avec sursis avec obligation de soins, pour l'agression d'une fillette

1984

Arrêté, il entame en détention une correspondance avec Monique Olivier, sa future femme

juin 1987

Condamné à 5 ans de prison ferme pour des agressions sexuelles sur une douzaine de jeunes femmes

octobre 1987

Libéré, il s'installe dans l'Yonne

1988

Récupère le trésor du « gang des postiches ». Pour garder tout le magot, il tue Farida Hammiche, femme de son ex-compagnon de cellule

2003

Arrêté en Belgique après la tentative ratée d'enlèvement d'une adolescente

2004

Monique Olivier l'accuse des meurtres de 9 jeunes femmes et adolescentes. Il en reconnaît huit, commis depuis 1987

FRÉDÉRIC DELEPIERRE

Lui seul sait combien de secrets il a emporté avec lui. Hospitalisé en urgence ce samedi à l'unité hospitalière sécurisée interrégionale de la Salpêtrière, à Paris, pour des problèmes d'insuffisance respiratoire, le tueur en série Michel Fourniret y est décédé, ce lundi, à l'âge de 79 ans après avoir été plongé plusieurs jours dans un coma artificiel. Considérant l'« ogre des Ardennes » comme non réanimable, les médecins avaient lancé dès le week-end un protocole de fin de vie.

Incarcé à la prison de Fresnes, Michel Fourniret a vu son état de santé se détériorer ces derniers mois au point de le contraindre à plusieurs hospitalisations. En novembre dernier, il avait été retrouvé inanimé sur le sol de sa cellule de la prison de Fresnes.

Le 15 avril dernier, voyant l'état de santé du tueur en série se détériorer, ses avocats avaient effectué une requête d'ordonnance de sursis auprès de la juge d'instruction Sabine Khéris. Le mois précédent, ils avaient introduit une requête de suspension de fin de peine pour tenter de faire sortir leur client de prison. D'autant que le lourd bilan des médecins diagnostiquait aussi la maladie d'Alzheimer.

Elisabeth Brichet

« Ça se traduit par un trouble neuro-cognitif qui atteint tous les secteurs cognitifs, c'est-à-dire un syndrome démentiel d'intensité sévère », concluait le certificat médical. « Les propos sont au mieux rares et inadaptés, au pire se résument à un jargon incompréhensible. » Les médecins pointaient aussi chez Fourniret « une perte d'autonomie majeure qui nécessite l'aide d'un soignant pour tous les gestes de la vie quotidienne, notamment pour le repas où la fourchette doit lui être amenée à la bouche. »

Michel Fourniret croupissait en prison pour une double condamnation à la perpétuité suite aux meurtres de huit femmes ou adolescentes, parmi lesquelles la Belge Elisabeth Brichet dont on a longtemps cru qu'elle avait été enlevée par Marc Dutroux. D'autres condamnations auraient encore pu s'ajouter puisqu'en compagnie de son ex-femme Monique Olivier, il est toujours inculpé des enlèvements, séques-

trations et meurtres de la petite Estelle Mouzin ou des jeunes femmes Lydie Logé, Joanna Parrish et Marie-Angèle Domece. Des faits pour lesquels il est en aveux mais pour lesquels il ne sera jamais jugé, laissant des familles dans le doute et l'incompréhension. « Cela fait plusieurs mois que son état et sa mémoire sont dégradés et que l'on se doute qu'il ne sera jamais jugé », commente Didier Seban, l'avocat des familles. « Cette situation est évidemment dure à vivre pour les familles qui seront privées du principal accusé en cas de procès. » Saisissant la balle au bond, les avocats du tueur en série en profitent pour remettre en cause « la valeur de ses déclarations tenues depuis deux ans compte tenu de l'ampleur de ses troubles cognitifs » pourtant diagnostiqués tout récemment.

Ces déclarations, ce sont les aveux faits par Michel Fourniret en mars 2020. Des propos par lesquels il se déclarait responsable de la mort d'Estelle Mouzin, en 2003. S'il s'est confié, c'est parce que la nouvelle juge d'instruction qui lui faisait face, Sabine Khéris, était « bonne partenaire », qu'elle jouait « franc-jeu », selon lui. « Moi, je reconnais le travail bien fait », disait-il. L'une de ses perversités, son orgueil. Cependant, si l'« ogre des Ardennes » a endossé la responsabilité du crime, il n'avait fourni aucun détail concernant le mode opératoire ou le lieu d'enfouissement du corps de la fillette, disparue à Guermandes. C'est Monique Olivier qui a pris le relais, début avril dernier. Sans toutefois permettre de retrouver la dépouille de la fillette malgré des fouilles minutieuses et approfondies à Issancourt-et-Rumel, dans les Ardennes françaises, durant deux semaines.

Monique Olivier libérée ?

Fourniret désormais mort, connaîtra-t-on un jour l'ampleur réelle des crimes

28 mai 2008

Condamné à la perpétuité incompréhensible pour 7 meurtres précédés de viol ou tentative de viol, et trois agressions d'autres jeunes filles

2010 février 2018

Divorce d'avec Monique Olivier Avoue les meurtres de Joanna Parrish et Marie-Angèle Domece